

Nombre de membres en exercice : 10  
Nombre de membres présents : 8

Date de la convocation : 06/12/2019  
Date d'affichage : 06/12/2019

L'an deux mil neuf, le 13 décembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Lavigney, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Brigitte DELHIER, maire.

Présents : Mmes et Mrs B. DELHIER, F. MULTON, E. PAULIN, R. GIRARDOT, A. DELHIER-BLEUSE, A. GARNY, C. DELAITRE, et J. KEDZIERSKI

Absents : V. BAGUE, A. HUGUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, Madame Audrey DELHIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

#### **2019-32 – PARCELLE B39 SOUS REGIME FORESTIER**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal, l'achat des parcelles boisées B39 et B42 « les Parties Derrière Narbeau » achetées cette année et propose de passer sous régime forestier la parcelle B39. La parcelle B42 trop petite et esseulée, n'est pas concernée pour le moment. Pour le motif suivant : amélioration du patrimoine forestier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**ACCEPTE** décide de passer la parcelle B39 sous régime forestier, pour le motif suivant :  
amélioration du patrimoine forestier  
**AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants.

Pour 8  
Contre 0

#### **2019-33 – RENOUVELLEMENT PROTOCOLE GAEC GROSSETETE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le protocole d'accord signé avec représentant le GAEC GROSSETETE, agriculteur à Cornot, est arrivé à échéance le 31 décembre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**ACCEPTE** de reconduire un protocole d'accord pour l'année 2020 et pour une durée de 9 ans.  
**AUTORISE** le maire à signer le protocole d'accord avec le fermier  
Pour 8  
Contre 0

### **2019-34 – SUIVI AGRONOMIQUE 2020**

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu d'établir une convention de suivi agronomique de l'activité d'épandage en agriculture des boues issues de la station d'épuration pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite la chambre d'agriculture de Vesoul pour établir la convention de suivi agronomique de l'activité d'épandage en agriculture des boues issues de la station d'épuration de Lavigney, pour l'année 2020.

**ACCEPTE** la demande de convention de suivi agronomique 2020

**AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants

Pour 8

Contre 0

### **2019-35 – DECISION MODIFICATIVE POUR DETR**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie l'a informé d'une mauvaise imputation pour le DETR en 2018, qu'ils ont traité. Pour régulariser les actes comptables, il faut procéder à une décision modificative pour ouvrir les crédits au chapitre 041 en opération d'ordres budgétaires de 12 919,46€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** la création de la décision modificative

**AUTORISE** le Maire à signer les documents correspondants

Pour 8

Contre 0

### **2019-36 – DEVIS GIGA MEDIA**

Madame le Maire informe le conseil municipal de deux devis demandés à la société GIGA MEDIA, l'un pour le renouvellement de l'anti-virus pour le poste informatique de 114,90€ TTC et l'autre devis pour l'installation de Windows 10 préconisé par Ingenierie70 d'un montant de 420€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** les deux devis pour le bon fonctionnement du secrétariat.

**AUTORISE** le Maire à signer l'acceptation du devis et le règlement par la suite.

Pour 8

Contre 0

### **2019-37 – DEVIS SERRE CANEY**

Madame le Maire informe le conseil municipal du devis de la société SERRE CANEY pour le fleurissement de la commune, d'un montant de 646,70€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de la société SERRE CANEY

**AUTORISE** le Maire à signer l'acceptation du devis et le règlement par la suite.

Pour 8

Contre 0

### **2019-38 – TAXE AFFOUAGE**

Madame le maire informe le conseil municipal que le rôle d'affouage 2019/2020 est arrêté au nombre de 24 affouagistes et que la taxe d'affouage peut donc est fixée.

Après avoir pris connaissance des documents remis par l'ONF concernant l'affouage 2019-2020, décide de fixer le montant de la taxe d'affouage 2019/2020 à 30 € par affouagiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

**ACCEPTE** de fixer le montant de la taxe d'affouage 2019/2020 à 30 € par affouagiste,

**AUTORISE** le maire à signer le rôle d'affouage

Pour 8

Contre 0

### **2019-39 – INDEMINITES CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC**

Madame le Maire présente au conseil municipal la demande de versement d'indemnité de conseil allouée au comptable de la commune pour l'année 2019.

Après avoir pris connaissance des documents présentés et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**REFUSE** de verser cette indemnité au comptable de la commune au titre de l'année 2019

Pour 0

Contre 8

**Pour copie conforme,**

**Le maire Brigitte DELHIER**